

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

URBANISME

ACQUISITIONS DE DEUX PARTIES DE PARCELLES SITUEES 9 ROUTE D'EVIAN, CADASTREES SECTION AG N°766 ET 767 ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre du permis de construire n° 74281 20 10100 M01 délivré le 21 octobre 2021 à la SCI KAMIL pour un projet immobilier 9 route d'Evian à Vongy, la Commune s'est rapprochée du pétitionnaire afin d'envisager une cession de terrain destinée à élargir le trottoir existant. Aucun accord n'a alors pu intervenir avec cette SCI.

La Commune a renouvelé sa demande auprès de Monsieur BEDDRABNI, nouveau propriétaire de l'ensemble immobilier en cours d'édification. Il en ressort qu'un accord serait aujourd'hui possible à hauteur de 8 000 €, soit un montant au m² inférieur à l'estimation de France Domaines, pour un tènement d'environ 48 m² (parties des parcelles cadastrées section AG n° 766 et 767) afin d'élargir le trottoir existant.

Il est précisé que les frais d'acte et de géomètre avec notamment la division parcellaire des terrains cadastrés section AG n° 766 et 767 seront à la charge de la Commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- l'acquisition de deux parties des parcelles cadastrées section AG n° 766 et 767, d'une surface totale d'environ 48 m², pour un montant de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente ;
- de prononcer le classement de ces emprises dans le domaine public communal à compter de la date d'acquisition.

----- Fin du document -----